



IMPOT LOCATION EN MEUBLE POUR NON RESIDENT

Par **alexvn2000**, le **19/12/2009** à **17:08**

Bonjour je dois louer mon appartement a PAris habitant maintenant en Espagne. Au niveau des impots je me demande quel est le taux applique que je devrais payer sachant que je le loue a ma famille a 400 euros. J ai aussi le choix de le louer en meuble ou en non meuble , que vaut il mieux. D avance merci pour les reponses....

Par **FREMUR**, le **20/12/2009** à **00:56**

Bonjour

Vous reporter à ma précédente réponse du 26/10 dernier qui donne les éléments concernant votre problème.

En résumé vou sêtes taxable à hauteur de 20 % des loyers perçus, sauf si vous pouvez démontrer qu'une imposition globale en france conduirait à une imposition moindre que celle à laquelle vous êtes soumis en espagne.

CORDIALEMENT

Par **alexvn2000**, le **20/12/2009** à **10:33**

Meri pour la reponse j ai effectivement vu le message. Savez vous si il y a une differenece entre MEUBLE et NON MEUBLE? quand on est resident la taxation sur le Meuble est bien moins chere.....Mais en Non Resident??? Cordialement

Par **FREMUR**, le **20/12/2009** à **10:41**

Bonjour

la différence entre meublé et non meublé porte sur l'assiette de l'impôt.
50% des loyers perçus en cas de location en meublé et 70% dans le cas contraire. Mais

attention, le fisc vérifie la réalité de la situation : existence d'un bail déclarant explicitement la location en meublé et équipement réel du logement selon les critères d'un meublé .

CORDIALEMENT